

LE TAMBOUR

« Qu'on se le dise !... »

La voix de la Municipalité de PUYBRUN



INFORMATIONS MUNICIPALES

S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour voter en France, vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale avec :

- **Le téléservice** (sur service-public.fr - rubrique : Papiers-Citoyenneté - Elections) **jusqu'au mercredi 2 mars 2022**.
- **Le formulaire papier** et les documents justificatifs (pièce d'identité en cours de validité + justificatif de domicile) **à la mairie**. Pour cela, vous pouvez : soit l'envoyer par courrier, en faisant en sorte que la mairie le reçoive le 4 mars au plus tard (la date de réception faisant foi), soit le déposer sur place au plus tard **le vendredi 4 mars 2022 midi dernier délai**.

OPÉRATION GALETTES 2022

Cette année encore, au vu de la conjoncture, nous n'avons pas pu rencontrer nos aînés lors des traditionnels vœux du Maire à la salle des Gardes.

Comme l'an passé, une galette a été offerte à tous les Puybrunais âgés de plus de 70 ans.

Cette opération a encore rencontré un beau succès, puisque 200 personnes étaient concernées, ce ne sont pas moins de 153 aînés qui ont pu se régaler grâce au savoir faire des 2 boulangers de la commune. Qu'ils en soient ici remerciés pour leur collaboration à cette action envers nos anciens.

Nous exprimons le vœu de pouvoir nous retrouver l'année prochaine pour partager ce moment de rencontre, d'échange et de convivialité.

BRICOLAGE - JARDINAGE

Arrêté préfectoral du 02 décembre 2009 - section 6 - article 10



Les beaux jours arrivent et avec eux nos envies de bricolage et d'entretien de jardin.

Pour garder de bons rapports de voisinage, nous rappelons que les travaux qui utilisent des engins à moteur bruyant tels que : tondeuses, débroussailleuses, etc... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants.

Semaine	de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
Samedi	de 9h à 12h et de 15h à 19h
Dimanche et jours fériés	de 10h à 12h

ÉTAT - CIVIL

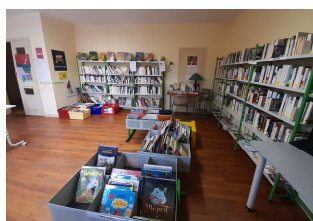
Nous déplorons les décès de :

Simone MOLLARD, à l'âge de 86 ans.
le 16 février 2022 à Brive-la-Gaillarde (Corrèze)

Nos plus sincères condoléances à la famille.

LA VIE DE NOTRE VILLAGE

BIBLIOTHÈQUE



En accord avec M^{me} le Maire et compte tenu de la situation sanitaire plus rassurante, les bénévoles ont le plaisir de reprendre les permanences habituelles pour vous accueillir

dans les meilleures conditions, tout en gardant les gestes barrière (gel, masque) jusqu'à nouvel ordre.

A partir du 1^{er} Mars, la bibliothèque sera donc ouverte :

- **le mardi de 15h à 16h,**
- **le vendredi de 16h30 à 18h**
- **le dimanche de 10h à 11h30**

Vous pourrez y trouver romans, BD, documentaires, audiolivres, livres jeunesse et revues diverses.

Un poste informatique est également à votre disposition pour vos recherches internet.

Nous vous y attendons avec impatience.

GARDES DES PHARMACIES



MARS 2022

Samedi 26 au vendredi 04 mars	Pharmacie d'Orlinde BRETENOUX
Samedi 05 au vendredi 11	Pharmacie Gambetta SAINT-CÉRÉ
Samedi 12 au vendredi 18	Pharmacie Simon SAINT-CÉRÉ
Samedi 19 au vendredi 25	Pharmacie d'Orlinde BRETENOUX
Samedi 26 au vendredi 1^{er} avril	Pharmacie de PUYBRUN

LE CAR DES SERVICES PUBLICS ITINÉRANT

Le car des services publics itinérant sera sur notre commune :

Les jeudis 03, 17 et 31 mars et lundi 14 mars 2022

de 9h15 à 12h30



Emmanuelle : 06 49 22 13 65

Stéphane : 06.49.22.13.64

cardesservicespublics@cauvaldor.fr

L'ÉTAL GOURMAND

La boulangerie et la « Pizza à emporter » de Violetta et Franck seront fermées jusqu'au **lundi 07 mars 2022 inclus**



CENTRE SOCIAL ET CULTUREL R. DOISNEAU

PARENT'AISE AU BOUT DE LA RUE

Espace Parent'aise



MERCREDI 30 MARS - Salle des Gardes à PUYBRUN de 10h à 11h30

Les beaux jours arrivent !

Parents, grands-parents, retrouvons-nous sur la place de Puybrun autour d'une petite collation et des activités pour les enfants sont proposées.

Si mauvais temps, repli dans la salle des Gardes.

Public : parents, grands-parents et enfants de 0 à 9 ans - Gratuit
Sur inscription : 05 65 38 03 79 - Pass sanitaire obligatoire.

PASSAGE À L'HEURE D'ÉTÉ



Cette année, on **change d'heure** dans la nuit du samedi 26 mars au dimanche 27 mars **2022**.

A 2h du matin, il sera 3h.

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

PUYBRUN LOISIRS

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du mercredi 09 février et avec l'accord des membres du club, il a été voté la dissolution de l'association « Puybrun Loisirs » suite à la démission des membres du bureau non remplacés et du manque d'adhérents.

De ce fait, la fermeture du club est effective à la clôture de cette assemblée générale extraordinaire.

Nous nous conformerons aux règles de nos statuts et le solde de l'actif du club sera reparti en donations à des associations caritatives et à la commune de Puybrun.

Cet article sera donc le dernier de notre Club.

Nous continuerons à rester en contact avec nos anciens adhérents malgré cet état de fait qui nous attriste tous.

Le secrétaire du Club.

UNION SPORTIVE PUYBRUN TAURIAC

Matches Mars 2022



Equipe 1

- **Le 06** à 15h à domicile : USPT I - LAPOPIE 0
- **Le 20** à 15h à l'extérieur : E.S.C.G. 2 - USPT I
- **Le 27** à 15h à domicile : USPT I - BIARS/BRETENOUX 3

Equipe RÉSERVE

- **Le 06** à 13h à domicile : USPT 2 - FONS
- **Le 27** à 15h à l'extérieur : BIARS/BRETENOUX 4 - USPT 2

ASSOCIATION BOOS.T.ER (booste ton énergie)

ACTIVITÉ PHYSIQUES ADAPTÉES

A compter du 07 mars 2022 et pour une durée de 10 semaines, l'association BOOSTER proposera 2 séances d'activités physiques encadrées par semaine + 1 séance à faire chez soi en "autonomie" avec exercices enregistrés sur clé USB.

Ces séances seront totalement gratuites pour les participants qui se verront remettre par ailleurs 1 polo



aux couleurs de l'association ainsi qu'1 "kit" de petit matériel sportif offert et qui restera leur propriété au terme des 10 séances.

Cette action est entièrement financée par la conférence des financeurs du département.

Les conditions pour pouvoir participer sont les suivantes :

- être âgé de 60 à 70 ans
- soit avoir le statut d'aidant familial (cela signifie que l'on a dans son entourage une personne âgée que l'on aide régulièrement, ou une personne malade qui nécessite une aide régulière), soit être soi-même en ALD (affection de longue durée) ou souffrant d'une maladie chronique.

La liste des ALD et des maladies chroniques est très longue, en voici quelques unes mais cette liste est non exhaustive, nous contacter en cas de doute :

- toutes les pathologies cardiovasculaires et coronariennes
- les cancers
- le diabète, l'hypertension, les formes de COVID longs, l'arthrose
- les maladies respiratoires
- la dépression....

Pour les aidants familiaux, il faudra fournir une attestation sur l'honneur du statut d'aidant et pour les personnes souffrant de maladies chroniques ou en ALD, il faudra fournir une prescription médicale (document qui sera donné pour faire remplir par le médecin traitant).

Contact :

Sandrine DIOT-PUYJALON

En charge du développement des projets sportifs / animatrice

06.81.77.40.37